

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
DE MEIX-DEVANT-VIRTON

Présidente : HAYERTZ Catheline
Directeur général : SCHILTZ Nicolas
Receveur : DEKOKER Philippe

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



Province de Luxembourg
Arrondissement de Virton

Table des matières

Du Conseil au personnel en 2024.....	3
Avant les élections communales.....	3
Composition du Conseil.....	3
Composition du Bureau permanent.....	3
Composition du Comité de Concertation Commune – CPAS	3
Délégation du CPAS.....	3
Délégation de la Commune	3
Après l’installation du 9 décembre 2024	4
Composition du Conseil.....	4
Composition du Bureau permanent.....	4
Composition du Comité de Concertation Commune – CPAS	4
Délégation du CPAS.....	4
Délégation de la Commune	4
Nombre de séances tenues	5
Composition du personnel.....	6
Organigramme du Centre.....	7
Données sur la situation sociale de la commune de Meix-devant-Virton.....	8
Missions accomplies par le C.P.A.S.	10
1/ Droit à l’intégration sociale (DIS).....	10
2/ Les Aides sociales (AS)	14
3/ Conventions et collaboration avec services publics et privés.....	16
4/ Les services complémentaires (non obligatoire).....	17
Focus – « La bulle Carrée ».....	17
Principaux postes	19
Quelques commentaires sur le compte et ses chiffres	20
Dépenses ordinaires	21
Recettes ordinaires.....	22

Du Conseil au personnel en 2024

Avant les élections communales

Composition du Conseil

Nom – Prénom	Qualité	Localité
HAYERTZ Catheline	Présidente	Sommethonne
ROUSSEL Lola	Membre	Sommethonne
HANUS-FOURNIRET Sabine	Membre	Meix-devant-Virton
MEERT Béatrice	Membre	Gérouville
EVARD Xavier	Membre	Gérouville
DE SEILLE Benoît	Membre	Sommethonne
TRIBOLET Antoine	Membre	Robelmont
BODART Dorothee	Membre	Robelmont
ANDRE Michaël	Membre	Robelmont

Composition du Bureau permanent

HAYERTZ	Catheline
EVARD	Xavier
MEERT	Béatrice

Composition du Comité de Concertation Commune – CPAS

Délégation du CPAS

HAYERTZ	Catheline
TRIBOLET	Antoine
HANUS-FOURNIRET	Sabine

Délégation de la Commune

FRANCOIS	Pascal
RICHARD	Patricia
WATELET	Bruno

Après l'installation du 9 décembre 2024

Composition du Conseil

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Localité</i>
HAYERTZ Catheline	Présidente	Sommethonne
LEQUEUT Amélie	Membre	Meix-devant-Virton
DE SEILLE Benoît	Membre	Sommethonne
ANDRE Michaël	Membre	Robelmont
BARZYCZAK Mélanie	Membre	Meix-devant-Virton
GILLES Catherine	Membre	Gérouville
CHENET Loïc	Membre	Meix-devant-Virton
COSO Nolan	Membre	Gérouville
VINCENT Romane	Membre	Houdrigny

Composition du Bureau permanent

HAYERTZ	Catheline
LEQUEUT	Amélie
DE SEILLE	Benoît

Composition du Comité de Concertation Commune – CPAS

Délégation du CPAS

HAYERTZ	Catheline
DE SEILLE	Benoît
VINCENT	Romane

Délégation de la Commune

FRANCOIS	Pascal
RICHARD	Patricia
WEKHUIZEN	Michaël

Nombre de séances tenues

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Nombre de dossiers traités
Conseil de l'Action Sociale	12	13	10	12	12	12	13	291
Bureau permanent	4	7	11	7	4	5	3	13
Comité de concertation	1	4	2	2	3	3	2	8
Conseil conjoint CPAS-commune	0	1	1	1	1	1	1	1
<i>Totaux des points</i>					306	344		313

Depuis la toute fin d'année 2020, les séances du Conseil et du Bureau permanent sont consultables à distance par les membres, et ce via une plateforme numérique. L'ensemble des dossiers, avec annexes (sauf dossiers sociaux), sont ainsi accessibles dès que la convocation est envoyée aux membres.

Composition du personnel

Directeur général du CPAS au 31/12/2024 (nommé à titre définit) :
SCHILTZ Nicolas

Directrice financière/Receveur régional au 31/12/2024 :
DEKOKER Philippe

Personnel CPAS au 31/12/2024 :

Assistantes sociales :

- DUCREUX Sophie : mi-temps contractuel dans le cadre de la guidance énergétique.
- PRESCIUTTI Sentayehu : mi-temps contractuel, dont $\frac{1}{4}$ temps dans le cadre de la médiation de dettes et $\frac{1}{4}$ temps pour le service social.
- GUIDI Livia : mi-temps contractuel au service social général

Assistante administrative :

- APETROAIE Ana : mi-temps contractuel, subventionné MARIBEL social.

Personnel Titres-Services au 31/12/2024 :

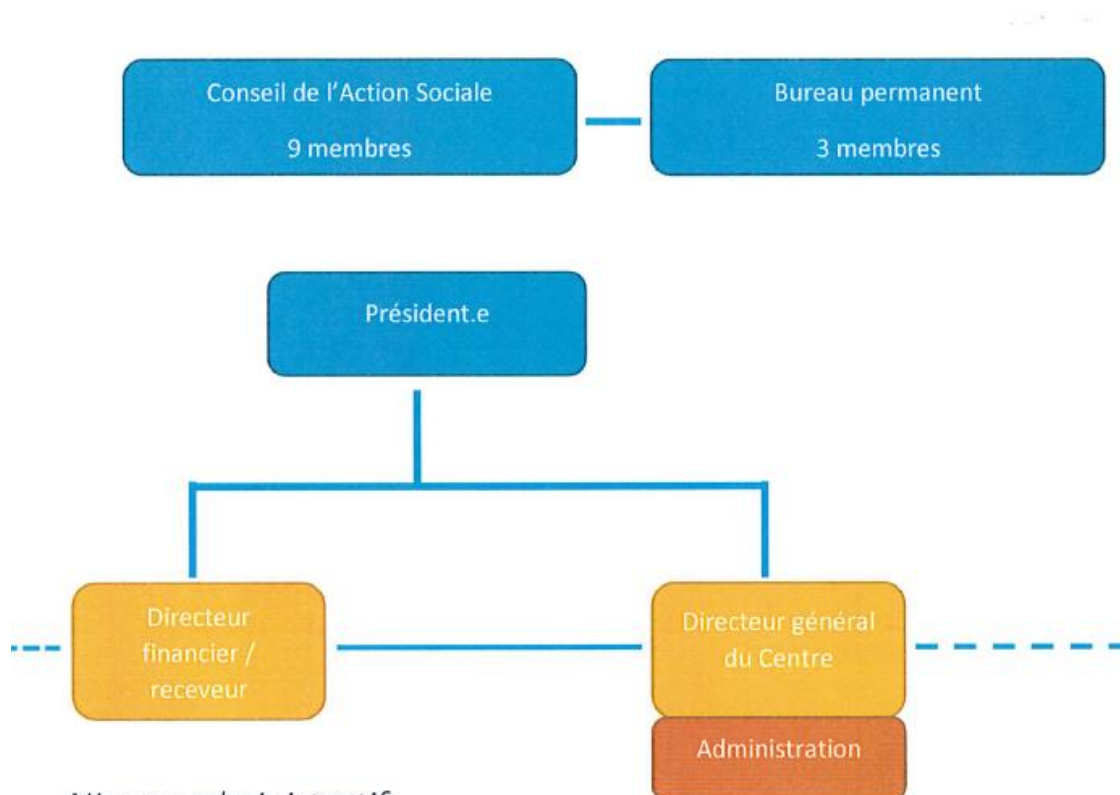
DELPORTE	Sabrina	13 heures par semaine (contractuel)
HAYERTZ	Marie-Line	30 heures par semaine (contractuel)
ZANALETTI	Inès	20 heures par semaine (contractuel)

Personne Titres-Service pour l'atelier de repassage au 31/12/2024 :

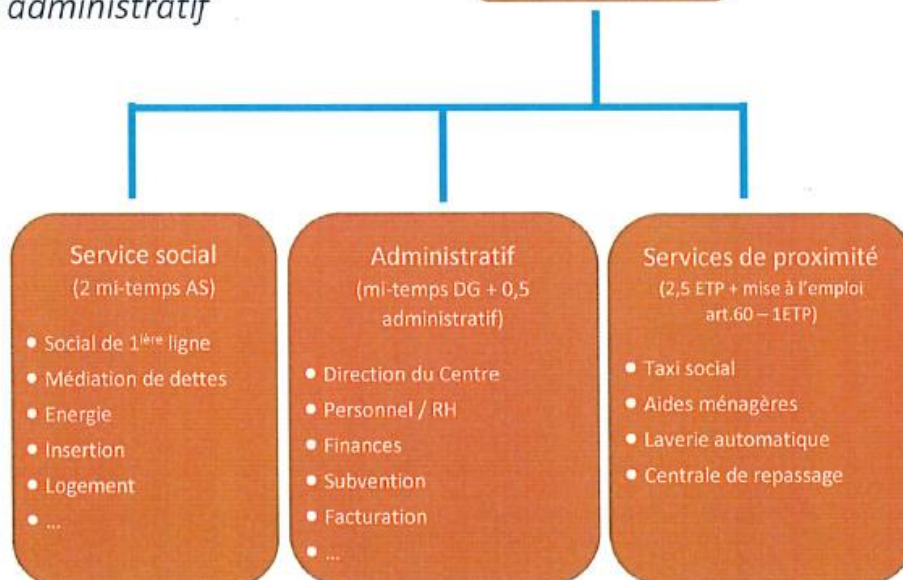
PETREMENT	Anne	19 heures par semaine (contractuel)
-----------	------	-------------------------------------

Organigramme du Centre

Niveau politique



Niveau administratif



Données sur la situation sociale de la commune de Meix-devant-Virton

Carte d'identité¹ :

INS² : 85024

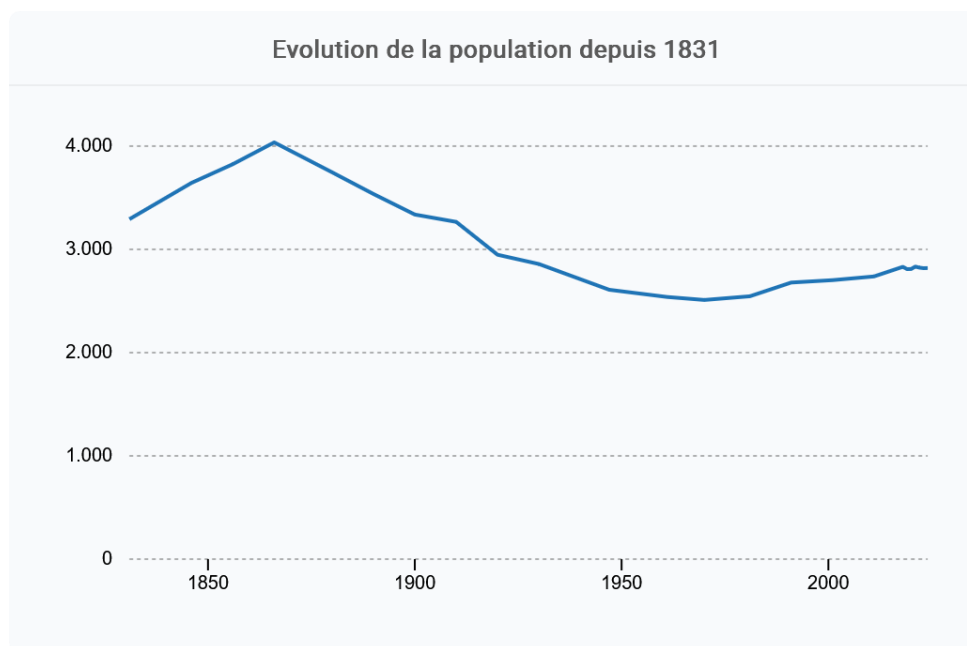
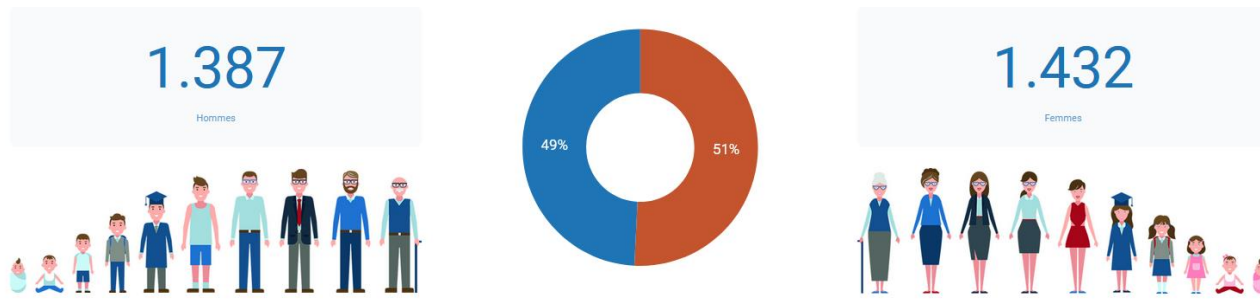
Province : Luxembourg

Arrondissement administratif : Virton

Densité : très peu dense

Superficie : 5419 ha

Population (au 1.1.2024) : 2819 habitants

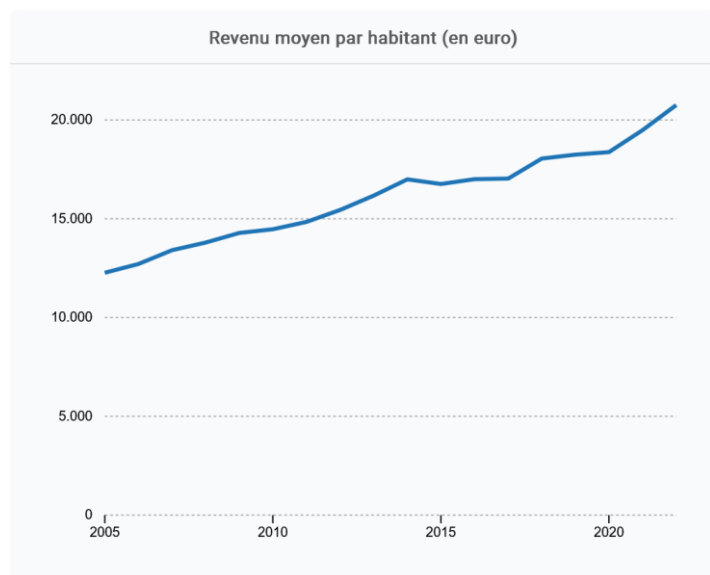


¹ <https://www.uvcw.be/>

² Le code INS est un code alphanumérique, élaboré par la Direction Générale Statistique (anciennement Institut National de la Statistique), permettant des études statistiques de zones géographiques de la Belgique. Ce code géographique a été développé dans le milieu des années 1960 et a été utilisé pour la première fois pour le recensement de 1970.

Le revenu moyen imposable par habitant³ :

Année habitant	Revenu moyen par
2022	20.757
2021	19.491
2020	18.375
2019	18.247
2018	18.050
2017	17.036
2016	17.004
2015	16.760
2014	16.997
2013	16.175

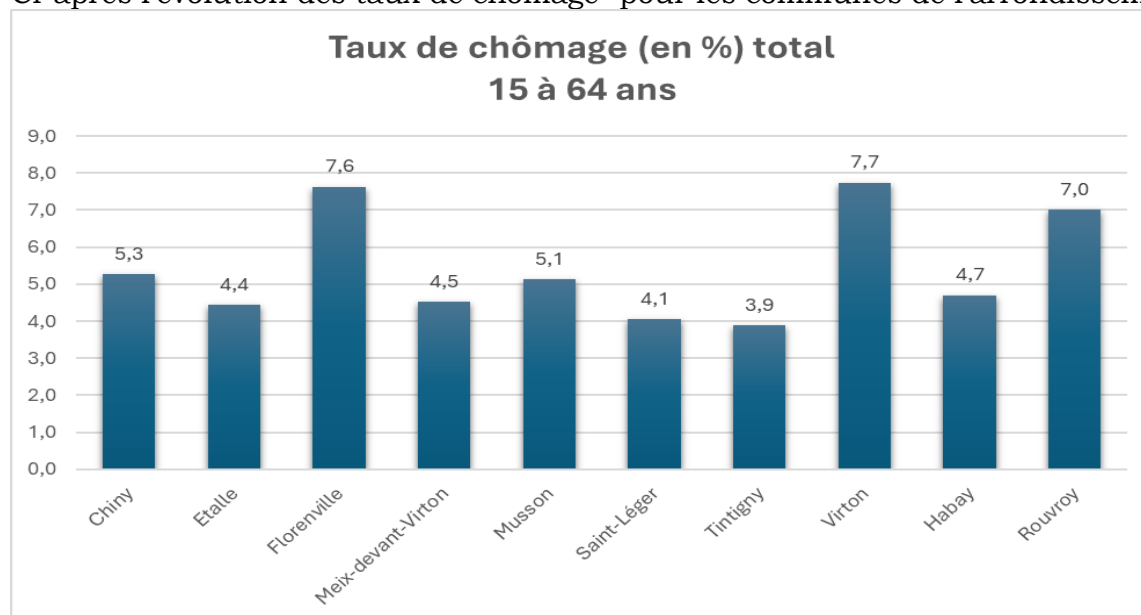


Le taux de chômage⁴ :

Pour la région wallonne, voici un aperçu des différents indicateurs (emploi, chômage et activité) :

Année	Taux d'activité (15-64 ans)	Taux d'emploi (15-64 ans)	Taux de chômage (15-64 ans)	Taux d'emploi (20-64 ans)
2023	65,3	59,9	8,2	65,5
2022	65,5	60,0	8,4	65,7
2021	65,5	59,6	8,9	65,2

Ci-après l'évolution des taux de chômage⁵ pour les communes de l'arrondissement :



³ <https://statbel.fgov.be/fr/commune/meix-devant-virton#dashboard7>

⁴ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>

⁵ <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-commune-calibres-lenquete-forces-de-travail/>

Missions accomplies par le C.P.A.S.

« Le Centre Public d'Action Sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ». (Article 57 §1 de la loi organique des CPAS)

Au quotidien, le CPAS applique essentiellement trois lois :

- La loi concernant la création, le fonctionnement et les missions du CPAS – loi organique du 8 juillet 1976 ;
- La loi concernant le droit à l'intégration sociale – loi du 26 mai 2002 – Loi DIS ;
- La loi qui détermine la compétence du CPAS – loi du 2 avril 1965.

Le cadre légal prévoit que le CPAS intervienne en dernier recours, c'est-à-dire après toutes les formes d'aides sociales que le système assurantiel belge propose (chômage, allocations familiales), ainsi que la solidarité familiale. Le CPAS intervient de manière résiduaire. Toutefois, ne pouvant laisser une personne dans le besoin, le CPAS effectuera des avances, et ce récupérable auprès des organismes.

A partir de ce point, le CPAS peut venir en aide sous différentes formes. Distinguons directement l'octroi du Droit à l'intégration sociale (DIS), mission obligatoire, relativement objectif, et l'aide sociale (AS) beaucoup plus subjective du fait que le demandeur doit prouver son état de besoin lors de l'enquête sociale.

Précisons aussi que l'aide sociale est résiduaire par rapport au Droit à l'intégration sociale, c'est-à-dire que le travailleur social devra toujours analyser les conditions du DIS par rapport à une AS.

1/ Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le CPAS de chaque commune a la mission de garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui disposent de revenus insuffisants et qui remplissent les conditions légales. Une intégration et une participation maximales à la vie sociale doivent être recherchées. Le CPAS dispose à cet effet de trois instruments : l'emploi, un revenu d'intégration (RI) et un projet individualisé d'intégration sociale, ou une combinaison de ces instruments.

Les conditions du DIS

1. Condition de résidence
2. Condition d'âge
3. Condition de nationalité
4. Disposer de ressources insuffisantes
5. Disposer à travailler
6. Epuisement des droits aux prestations sociales et aux aliments

Montant des différentes catégories du RI :

Catégorie 1 : personne cohabitante

Catégorie 2 : personne isolée

Catégorie 3 : personne qui cohabite avec une famille à sa charge

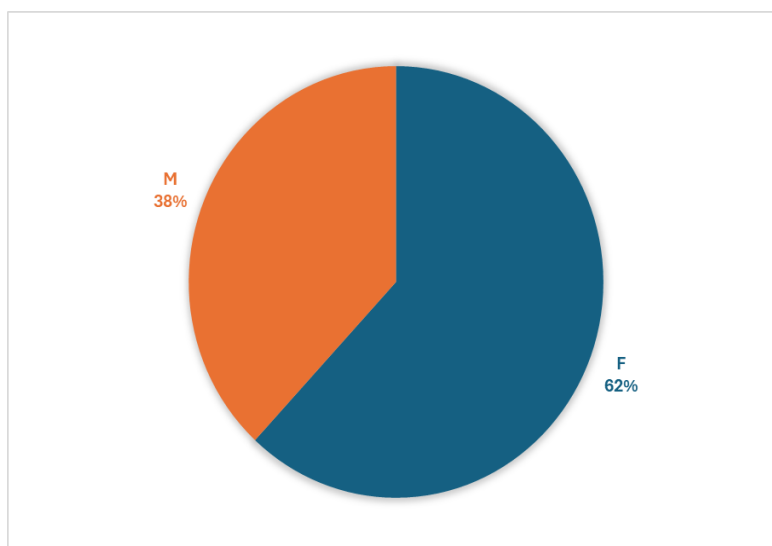
Date d'entrée en vigueur	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
1/02/2025	876,13	1.314,20	1.776,07
1/05/2024	858,97	1.288,46	1.741,29
1/11/2023	842,12	1.263,17	1.707,11
1/07/2023	825,61	1.238,41	1.673,65
1/01/2023	809,42	1.214,13	1.640,83
1/12/2022	789,29	1.183,94	1.600,03
1/11/2022	773,80	1.160,70	1.568,62
1/08/2022	758,64	1.137,97	1.537,90
1/05/2022	743,78	1.115,67	1.507,77
1/03/2022	729,20	1.093,80	1.478,22
1/01/2022	714,86	1.072,30	1.449,15
1/09/2021	682,99	1.024,49	1.384,54
1/07/2021	669,58	1.004,37	1.357,36
1/01/2021	656,45	984,68	1.330,74

Le nombre de personnes, différentes, qui a bénéficié du droit à l'intégration sociale (complet ou en complément de revenus ou allocations sociales, ainsi que les aides sociales équivalentes au RI) durant l'année 2024 est de : **43 personnes**, contre 49 en 2023 et 28 en 2022.

En termes de flux financier voici la dépense annuelle des revenus d'intégration :

2021	143.140,30 €
2022	176.429,88 €
2023	306.218,90 €
2024	336.810,09 €

Voici repris sous graphiques la distribution des revenus d'intégration par genre sur l'année :



Notons que :

Pour les femmes :

Complément RI : 33,55 %

Isolé : 10,96 %

Cohabitant : 4,32 %

Chef de famille : 19,27 %

Pour les hommes :

Complément RI : 19,60 %

Isolé : 4,65 %

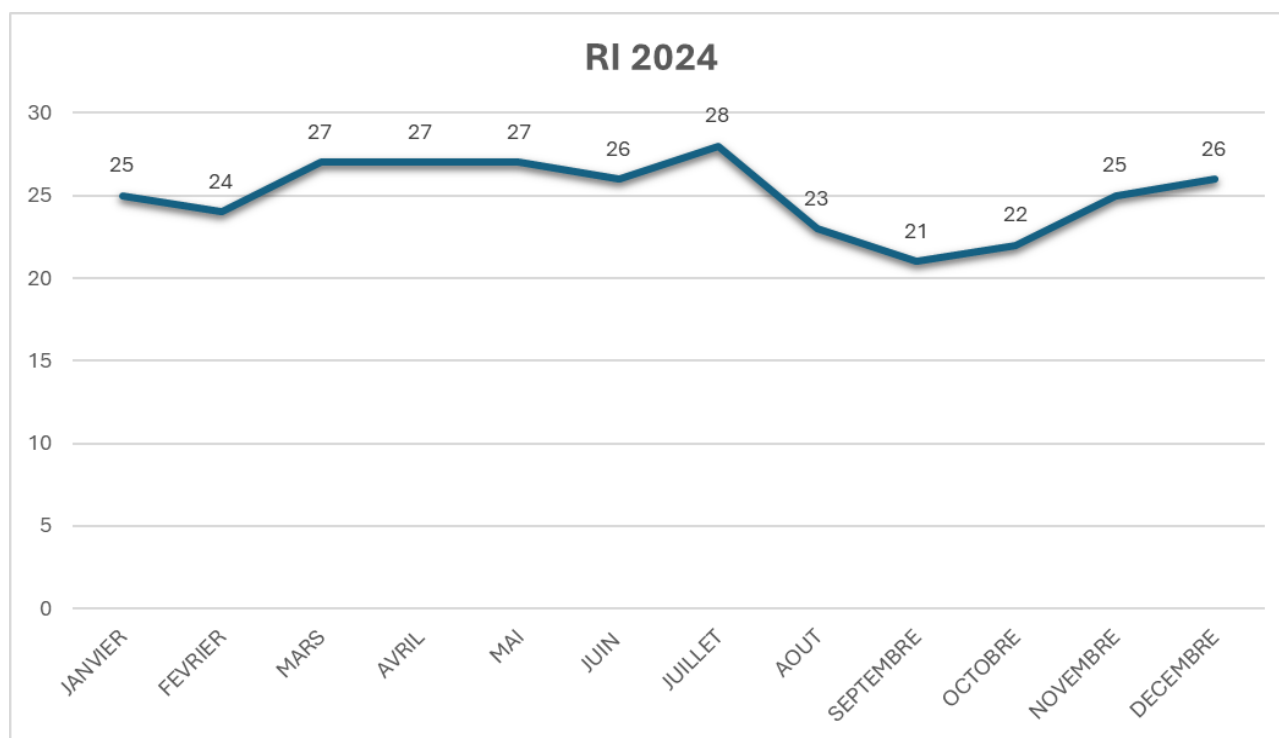
Cohabitant : 2,99 %

Chef de famille : 4,65 %

Nous pouvons souligner que 53,16 % des revenus versés le sont sous forme d'un complément (en augmentation par rapport à 2023), et que 23,92 % de la population perçoit un taux chef de ménage, et principalement les femmes.

Ci-après, la distribution du nombre de revenus versés par mois. On distingue une distribution stable entre 25 et 28 RI jusqu'au mois de juillet, suivie d'une baisse d'août à septembre et une remontée pour le dernier trimestre de l'année.

Précisons que la distribution mensuelle de 2022 se trouvait entre 15 et 19, avec un seul mois à 22 ; et que la distribution de 2023 était stable entre 24 et 29 RI par mois.



Ci-dessous le nombre de versements effectués pour les RI depuis 2019 :

Année	Nombre de versements
2019	164
2020	192
2021	199
2022	209
2023	305
2024	301

La ventilation par catégorie est le suivant :

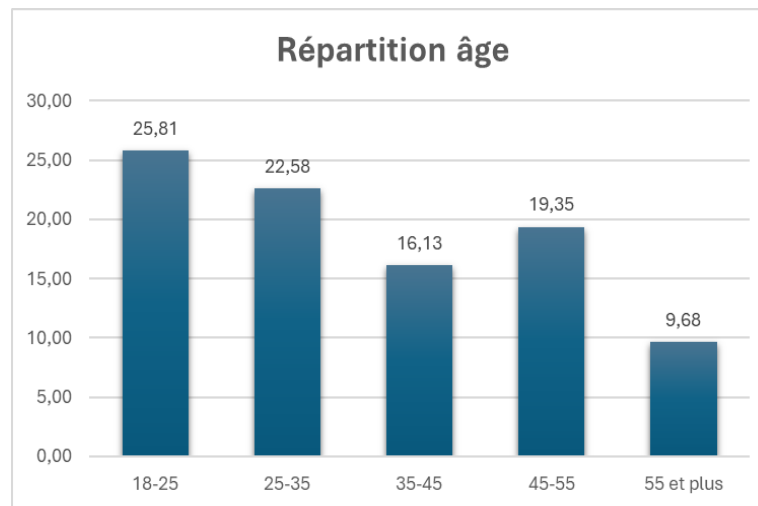
- Catégorie « complément » : 53,16 %
- Catégorie « isolé » : 15,61 %
- Catégorie « cohabitant » : 7,31 %
- Catégorie « chef de ménage » : 23,92 %

L'année 2024 se caractérise par **une stabilité durable** du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration, dans la lignée de l'année 2023. Les octrois des revenus d'intégration au taux complément continuent leur augmentation (personnes ayant une autre ressource en complémentaire : salaire ou autres allocations sociales).

Nous distinguons toutefois une représentation plus importante des femmes : 62 % de la population RI ; et qu'un pourcentage significatif est versé sous la forme d'un taux chef (c'est-à-dire avec présence d'enfants).

Notons que le service social, qui accompagne les personnes bénéficiaires du RI, a aussi une obligation de suivi en insertion sociale et professionnelle. Ceci se traduit par un suivi spécifique permettant d'établir, sur base d'un bilan socio professionnelle, le projet d'insertion de la personne.

Voici quelques données du public suivi :



Sur ce même public, 53 % ne possède pas son permis de conduire, singulièrement dans les classes d'âge 18-35.

Sur l'année 2024, trois personnes sont accompagnées dans un parcours d'étudiant, et une personne a bénéficié d'une mise à l'emploi via le dispositif art.60§7 en collaboration avec l'ASBL « Solidarité » à Virton. Notons que deux personnes ont réalisé des heures ALE sur l'année pour un total de 62 heures.

Une personne a pu bénéficier d'un contrat via le partenariat avec le projet TerritoiRES (ancien Territoire zéro chômeur)

Notons toutefois que les problèmes de santé mentale, d'addictions diverses et d'éloignement à l'emploi sont malheureusement fort présents.

2/ Les Aides sociales (AS)

Le droit à l'intégration sociale et le droit à l'aide sociale sont tous deux des missions des CPAS. Contrairement au RI dont le montant et le calcul sont déterminés par la loi, l'aide sociale peut être :

- Régulière ou ponctuelle ;
- Financière ou non ;
- Préventive ou curative ;
- Un montant déterminé pour certaines aides spécifiques ou, à l'appréciation du CPAS ;
- Accordée sous la forme demandée ou selon la forme que le CPAS estime la plus appropriée ;

L'aide sociale trouve son fondement à l'article premier de la loi organique : « toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. » Il n'y a ni condition de nationalité, ni condition d'âge contrairement au DIS.

L'aide est donc appropriée aux besoins du demandeur et peut prendre des formes diverses :

- Une aide financière : un montant régulier ou ponctuel, par exemple pour un loyer, une garantie locative, une prise en charge de mazout, payer un solde des frais d'hébergement en maison de repos, ...
- Une aide en nature : colis alimentaire, vêtements, ...
- Un service : services d'aide aux familles, ...
- Une aide sous la forme de guidance, de conseils : gestion budgétaire, aide au logement, accompagnement d'insertion sociale et professionnelle, ...

Ci-après, repris sous forme de tableau synthétique les interventions réalisées par le Centre :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aides en espèces (y compris aides urgentes) 831/333-02	1	1	2	4	8	7
Aides en nature (hormis aide électricité) 831/334-01	4	3	0	0	0	0
Aides électricité (FGE) 80151/334-09	2	0	4	12	13	6
Aide subside épanouissement (P.A.S) 8019/333-02	2 frais scolaires 2 actions : tickets cinéma et chèques cadeaux	2 frais scolaires ; 2 actions : Art.27 et chèques cadeaux	3 frais « plaine de vacances » - 1 action « cadeaux fins d'année »	2 plaines de vacances, 2 extrascolaire, 2 cantines, tickets art.27, tickets cinéma, tickets piscine, cadeaux fins d'année	Aides sociales (repas scolaire) tickets art.27, 20 tickets cinéma, 50 tickets piscine, cadeaux fins d'année	Aides sociales (repas scolaire), atelier conseil en image, 20 tickets cinéma, 50 tickets piscine,
Aide aux personnes âgées 831/334-07	2	3	1	0	0	2
Allocations de chauffage (Fonds mazout) 80152/33495-09	113	85	62 (92 interventions)	69 (115 interventions)	60 (92 interventions)	60 (91 interventions)

Logement :

L'aide sociale octroyée par un CPAS peut être en lien avec le logement de la personne et peut prendre différentes formes. Rappelons que l'accès à un logement décent est un droit consacré par l'article 23 de la constitution. Le CPAS peut donc intervenir pour une garantie locative, un premier mois de loyer, l'octroi d'une prime d'installation, octroyer une adresse de référence, ...

Le CPAS de Meix-devant-Virton gère un logement d'urgence et deux logements sociaux.

Concernant le logement d'urgence, celui-ci est mis à disposition dans des situations extrême, dans un contexte particulier et pour un temps limité. Pour l'année 2022, cet outil n'avait pas été utilisé. Courant d'année 2023, il a été mis à disposition à deux reprises pour une durée totale de 5 semaines. Pour l'année 2024, le Centre n'a pas utilisé ce logement.

Concernant les logements sociaux : ceux-ci se situent à Sommethonne, deux appartements. L'objectif est de mettre à disposition pour une durée maximum de trois ans afin que les locataires puissent rebondir pour retrouver un logement dans le parc privé. Le « loyer » est progressif : la première année à 350,00 € et les deux suivantes à 400,00 € toutes charges comprises, ceci donnant de l'oxygène au budget des locataires.

En 2022, deux locataires ont quitté leur logement après une durée de moins d'un an, faisant place à deux nouveaux locataires. Pour l'année 2023, les deux locataires en place y sont restés. Pour l'année 2024, deux nouveaux locataires ont intégré les appartements.

Épicerie sociale itinérante :

En collaboration avec la Maison Croix Rouge de Gaume, le CPAS de Meix-devant-Virton a signé une convention dans le but de fournir aux bénéficiaires du Centre l'accès à une épicerie sociale itinérante. Cette convention a été signée et a débuté le 01 janvier 2022.

La mise en place d'une épicerie sociale MCR sur un territoire communal ne peut se faire qu'en collaboration avec le C.P.A.S. de cette même commune. L'accès aux bénéficiaires à l'épicerie est donné par le C.P.A.S. (carte d'accès d'une validité de six mois).

Avec cette carte, le bénéficiaire peut venir acheter par mois un montant déterminé d'articles.

Par exemple : pour une personne, le montant mensuel est de 25,00 €. Ce qui représente en réalité 50,00 €. Un dentifrice à 2,00 € dans un magasin est vendu 1,00 € à la personne au sein de l'épicerie. L'euro restant est financé à hauteur de 0,50 cents par le C.P.A.S. et de 0,50 cents par la MCR.



Le CPAS s'est muni d'une méthode afin d'attribuer les cartes d'accès, et peut fournir 18 cartes d'accès. En 2022, l'intervention financière du CPAS était de 1.350,45 €, pour 2023 elle est de 2.568,74 €, pour 2024 elle est de 2.918,10 € pour une vingtaine de personnes différentes.

3/ Conventions et collaboration avec services publics et privés

- Convention avec les fournisseurs d'électricité par laquelle les sociétés nous transmettent le relevé des personnes en retard de paiement, acceptent des plans d'apurement proposés par le CPAS et assurent l'alimentation minimum ;
- Convention avec le service des Aides Familiales ;
- Convention avec la Centrale des services à domicile du Luxembourg ;
- Conventions avec le Groupe Action Surendettement (partie médiation de dettes et plan énergie PAPE) ;
- Convention avec le Forem pour la diffusion des offres d'emploi ;
- Convention avec la SNCB ;
- Convention avec le FRCE (Fond de Réduction du Coût de l'Energie) ;
- Convention avec l'ASBL Alimen-T dans le cadre du stockage des vivres alimentaires du F.E.A.D. ;
- Convention avec la Saint-Vincent de Paul concernant la distribution par la Saint-Vincent de Paul de colis alimentaires à la population de Meix-devant-Virton ;

Courant d'année 2022 :

- Convention avec la Locomobile dans le cadre du projet TZCLD et implication au projet dans le cadre du « Comité local d'emploi » ;
- Convention avec la Maison Croix-Rouge – projet « Epicerie sociale itinérante » ;
- Convention avec la piscine de Virton dans le cadre du projet P.A.S ;
- Convention avec le Relais social intercommunal de la Province de Luxembourg.

Courant d'année 2023 :

- Nouvelle convention pour le projet « Epicerie sociale itinérante » ;
- Convention au projet « REDI » avec le SPP-IS.

Courant d'année 2024 :

- Convention avec « la fabrique à projet » de la province du Luxembourg afin d'être accompagné dans la mise en place d'une plateforme ISP inter-CPAS

4/ Les services complémentaires (non obligatoire)

Focus – « La bulle Carrée »

Depuis 2021, le CPAS s'est donné deux missions supplémentaires dans le cadre de services de proximité à la population :

- Mise en place d'une laverie automatique
- Mise en place d'un atelier de repassage

Ces deux services ont été installés à l'ancien presbytère de Meix-devant-Virton situés rue de Launoy, 6.

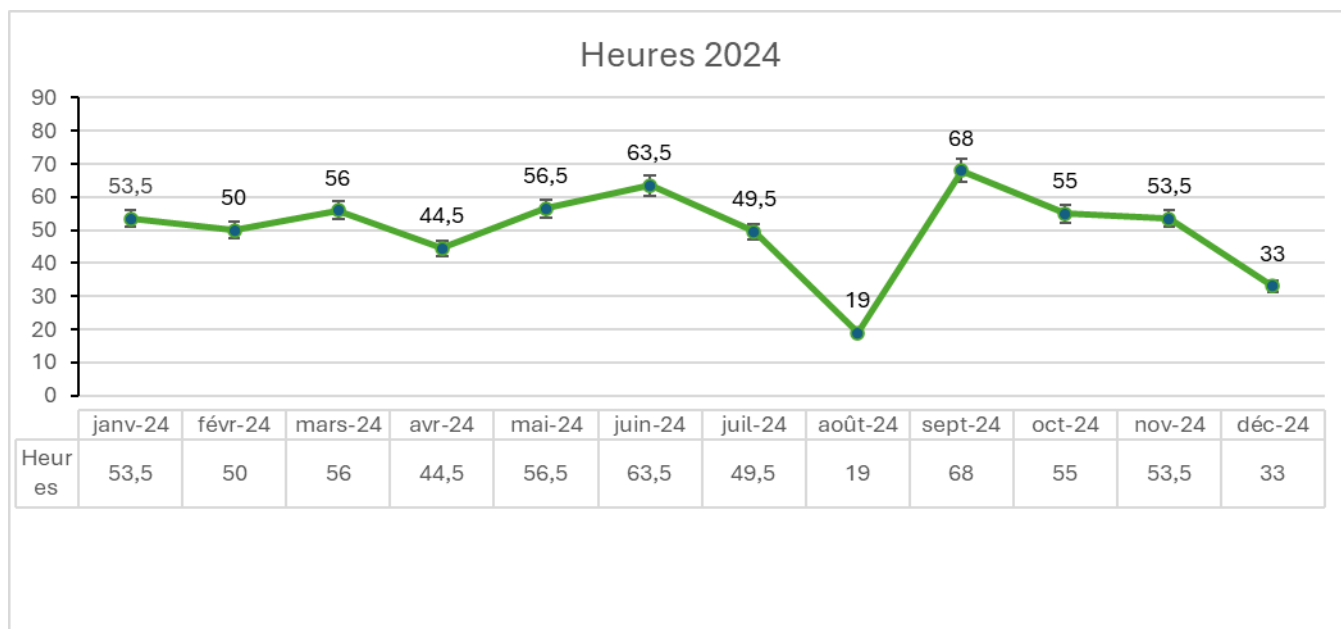
Avec un accès libre toute la semaine, la laverie est équipée d'une machine à laver (8 kg), d'un sèche-linge (8 kg) : ces machines sont munies d'un monnayeur pour lancer les cycles : 4,00 € le cycle. Depuis 2023, une nouvelle machine de grande capacité (14 kg, cycle à 8,00 €) est venue compléter l'offre.

Utilisation des machines :

- Petite machine à laver : 72
- Grande machine à laver : 76
- Sèche-linge : 60
- ❖ Perspectives et analyse critique : promouvoir le service dans le temps.

Dans le même bâtiment, il est proposé un service de repassage. Moyennant une inscription au préalable, il est possible de déposer une manne de linge pendant les heures d'ouvertures.

Ci-dessous, un graphique reprenant les nombres d'heures par mois de repassage prestées et payées par les clients :



En 2022, nous dénombrions un total de 478,5 heures de prestations. En 2023, nous arrivions à 636,5 heures de prestations ; ce qui représentait un taux de progression de 33,02 %. Pour 2024, nous sommes à **602 heures** de prestations. Nous maintenons la barre à 50h en moyenne mensuelle. Le nombre de clients répertoriés dans nos fichiers est de +/- 45.

❖ Perspectives et analyse critique :

- Maintenir la barre des 50 heures de prestation mensuelle, et augmenter le nombre d'heures de repassage afin de maîtriser au mieux le déficit de l'activité
- Réalisation d'actions promotionnelles pour attirer de nouveaux clients.

Photos d'illustration :

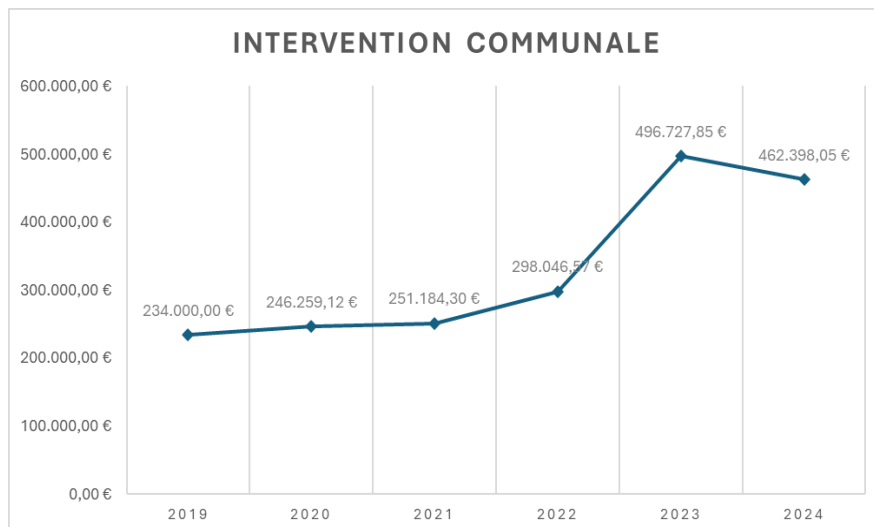


Résumé de la gestion financière

Principaux postes

L'évolution de l'intervention communale depuis 2019

	Intervention communale
2019	234.000,00 €
2020	246.259,12 €
2021	251.184,30 €
2022	298.046,57 €
2023	496.727,85 €
2024	462.398,05 €



Nous ne pouvons qu'attester d'une croissance de l'intervention communale vers le C.P.A.S., avec un pic en 2023. Précisons toutefois, que d'après la dernière étude Belfius⁶ : « Les dépenses de transfert absorbent ensemble près d'un tiers des dépenses ordinaires des communes wallonnes. Celles-ci consacrent en moyenne **207 EUR par habitant pour leur CPAS**, 184 EUR par habitant pour la zone de police et 43 EUR par habitant pour la zone de secours »

En prenant l'intervention communale finale (soit celle du compte), nous obtenons **164,03 €/hab pour 2024** ; nous étions à 176,26 €/hab pour 2023.

D'autres chiffres :

	Compte 2024	
	Recettes	Dépenses
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 10.317,28	€ -
Administration générale	€ 23.181,65	€ 216.216,38
Aide sociale	€ 212.849,34	€ 406.363,22
Aide sociale RI	€ 174.107,81	€ 336.810,09
Aides à domicile	€ -	€ 1.736,45
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	€ 22.253,55	€ 36.841,12
Titres-Services	€ 68.659,78	€ 73.382,71
Atelier de repassage	€ 14.151,96	€ 28.445,56
Logement	€ 5.305,72	€ 15.115,82

⁶ https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=EEPBroCLOKFINWA24_FR

Ci-dessous les chiffres de 2022 et 2023 à titre de comparaison :

	Compte 2023	
	Recettes	Dépenses
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 9.259,46	€ -
Administration générale	€ 22.835,98	€ 204.987,38
Aide sociale	€ 208.202,08	€ 383.077,54
	€	
<i>Aide sociale RI</i>	<i>156.891,49</i>	<i>€ 306.218,90</i>
Aides à domicile	€ -	€ 1.058,38
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	€ 14.167,64	€ 16.335,19
Titres-Services	€ 55.354,54	€ 61.176,69
Atelier de repassage	€ 14.146,19	€ 33.151,00
Logement	€ 11.633,81	€ 9.768,60

	Compte 2022	
	Recettes	Dépenses
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 10.586,88	€ -
Administration générale	€ 21.511,77	€ 161.336,26
Aide sociale	€ 124.468,53	€ 235.750,76
	€	€
<i>Aide sociale RI</i>	<i>91.708,35</i>	<i>176.429,88</i>
Aides à domicile	€ -	€ 1.123,21
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	€ 10.218,97	€ 8.147,14
Titres-Services	€ 61.479,55	€ 66.691,40
Taxi social	€ 5.145,85	€ 6.822,70
Atelier de repassage	€ 9.178,43	€ 24.319,68

Quelques commentaires sur le compte et ses chiffres

Le compte 2024 fait apparaître un résultat budgétaire positif, légèrement en baisse de celui de 2023. Ce résultat est évidemment à nuancer au regard de l'augmentation de l'activité sociale en stabilité durable, des non-réalisation (conformité RGPD, dépenses chauffage et électricité) ceci entrainant un déséquilibre quant à la charge de travail par l'équipe. En 2024, l'équipe sociale est passée de 1 ETP à 1,5 ETP, soulignons que les dépenses Rh progressent de 12,00 %

Le service Titres-Services garde le cap de son déséquilibre antérieur. Le déficit reste maîtrisé.

Pour ce compte 2024, l'activité : atelier de repassage semble prendre un réel tournant dans la maîtrise de son flux de clients. La stabilité générale de cette activité est rassurante.

Suite à l'établissement du compte de l'exercice 2024 et aux résultats observés, il convient d'analyser avec plus de précisions quels sont les principaux postes et articles budgétaires grevant le résultat du compte.

Pour un peu plus de clarté, voici deux tableaux reprenant le montant des dépenses et recettes par fonction. Les dépenses et recettes sont ainsi chiffrées en termes de pourcentage par fonction :

Dépenses ordinaires

Exercices antérieurs	6.511,04 €	0,75 %	
F.059 : 05 Assurances	1.212,99 €	0,14 %	
F.123 : 10-121 Administration générale	216.216,38 €	24,82 %	2
F.131 : 131 Services généraux	15.170,51 €	1,74 %	
F. 8013: 8013 Médiation de dettes	20.620,08 €	2,37 %	
F.8015: 8015 Commission de suspension de fournitures d'énergies et d'eau	47.113,89 €	5,41 %	
F.8019: 8019 Autres actions sociales	2.300,48 €	0,26 %	
F.831 : 831 Aide sociale	406.363,22 €	46,65 %	1
F. 8441: 8441 Services d'aides familiales	1.736,45 €	0,20 %	
F.8449 : 84491 Titres Services ; 84494 Taxi social ; 84495 la bulle carrée	101.872,17 €	11,70 %	3
F. 8451 : 8451 Réinsertion socioprofessionnelle	36.841,12 €	4,23 %	
F.928 : Logements	15.115,82 €	1,74 %	
TOTAUX	871.074,15 €	100,00%	

En observant le tableau ci-dessus, on constate que les dépenses sont principalement affectées à l'aide sociale et aux Titres-Services : aides ménagères et atelier de repassage. La fonction administration générale (salaires, dépenses de fonctionnement), reste dans le top 3 des dépenses du Centre.

En ce qui concerne l'aide sociale (dépenses de transferts de 406.363,22 €), il est opportun d'analyser de plus près quelques-unes des composantes de cette fonction. Voici les principales sources de dépense de la fonction aide sociale hormis le poste rémunération :

Revenu d'intégration : 336.810,09 €, soit 82,88 % de l'aide sociale

Projet REDI : 4.375,65 €, soit 1,07 % de l'aide sociale

Loyers : 1.100,00 €, soit 0,27 % de l'aide sociale

Convention locomobile : 7.803,00 €, soit 1,92 % de l'aide sociale

Aide alimentaire via l'épicerie sociale : 2.918,10 €, soit 0,72 % de l'aide sociale

Frais d'hébergement en maison de repos : 4.592,31 €, soit 1,13 % de l'aide sociale

Prime d'installation : 3.482,58 €, soit 0,85 % de l'aide sociale

Recettes ordinaires

Exercices antérieurs	95.547,10 €	9,79%	3
F.009: 00 Recettes et dépenses générales	462.437,63 €	47,40%	1
F.029: 02 Fonds	10.317,28 €	1,06%	
F.123 : 10-121 Administration générale	23.181,65 €	2,38%	
F. 131 Services généraux	1.171,75 €	0,12%	
F. 8013 Médiation de dettes	1.447,35 €	0,15%	
F. 8015: 8015 Commission de suspension de fournitures d'énergie et d'eau	55.337,32 €	5,67%	
F. 8019 Autres actions sociales	2.503,00 €	0,26%	
F. 831 : 831 Aide sociale	212.872,92 €	21,82%	2
F. 8449 : 84491 Titres-Services ; 84494 Taxi social ; 84495 la bulle carrée	82.895,78 €	8,50%	4
F. 8451 : 8451 Réinsertion socioprofessionnelle	22.663,96 €	2,32%	
F. 928 : 928 Logement de transit et d'insertion	5.305,72 €	0,54%	
TOTAUX	954.241,51 €	100,00%	

En observant le tableau ci-dessus, on constate que les recettes principales proviennent en premier lieu de l'intervention communale, ensuite les recettes de transfert de l'aide sociale et après les exercices antérieurs (intégration du boni), en 4^{ème} position les recettes de prestations du service Titres-Services (aides ménagères et atelier de repassage).

**** *
**** *

**** *
